

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 63 (remplace la version 62)

Révision: 17.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **MS PREP**

Code du produit 83748

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT

Emploi de la substance / de la préparation Couche

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

KENT Belux SRL
Building Quatre Bras
Chaussée de Malines 455/8
1950 Kraainem
T: +32 (0) 10 48 76 40

SDS@kenteurope.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel: (0) 10 48 76 40 Heures de bureau de 08h15 à 16h45

Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 63 (remplace la version 62)

Révision: 17.01.2023

Nom du produit MS PREP

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ALKANES, C7-10-ISO
tetra-n-butoxytitanium
toluène

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ALKANES, C7-10-ISO
tetra-n-butoxytitanium
toluène

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 90622-56-3 EINECS: 292-458-5 Reg.nr.: 01-2119471305-42	ALKANES, C7-10-ISO Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	75-100%
CAS: 5593-70-4 EINECS: 227-006-8 Reg.nr.: 01-2119967423-33	tetra-n-butoxytitanium Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335; STOT SE 3, H336	5-10%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 63 (remplace la version 62)

Révision: 17.01.2023

Nom du produit MS PREP

		(suite de la page 2)
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9 Reg.nr.: 01-2119471310-51	toluène ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<5%
CAS: 78-10-4 EINECS: 201-083-8 Reg.nr.: 01-2119496195-28	orthosilicate de tétraéthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<3%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou brouillard d'eau. Combattre les foyers importants par de brouillard d'eau ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Porter un vêtement de protection totale

· Autres indications

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante
Tenir éloignées les sources d'incendie
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 63 (remplace la version 62)

Révision: 17.01.2023

Nom du produit MS PREP

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

5-25°C

Classe de stockage : 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

108-88-3 toluène

VL (Belgique) Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 77 mg/m³, 20 ppm

D;

78-10-4 orthosilicate de tétraéthyle

VL (Belgique) Valeur à long terme: 44 mg/m³, 5 ppm

Informations relatives à la réglementation VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

DNEL

5593-70-4 tetra-n-butoxytitanium

Inhalatoire Long terme systémique 127 mg/m³ (Travailleur)

108-88-3 toluène

Dermique Long terme systémique 384 mg/kg bw/day (Travailleur)

Inhalatoire Long terme systémique 192 mg/m³ (Travailleur)

Aiguë local 384 mg/m³ (Travailleur)

Long terme local 192 mg/m³ (Travailleur)

Aiguë systémique 384 mg/m³ (Travailleur)

78-10-4 orthosilicate de tétraéthyle

Dermique Aiguë systémique 12,1 mg/kg bw/day (Travailleur)

Long terme systémique 12,1 mg/kg/bw/day (Travailleur)

Inhalatoire Long terme systémique 85 mg/m³ (Travailleur)

Long terme local 85 mg/m³ (Travailleur)

Aiguë systémique 85 mg/m³ (Travailleur)

PNEC

5593-70-4 tetra-n-butoxytitanium

PNEC 0,08 g/ml (Aqua (eau douce))

0,008 g/ml (Aqua (marine))

0,069 mg/kg (Sédiments d'eau douce)

0,007 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)

0,017 mg/kg (Sol)

108-88-3 toluène

PNEC 0,68 mg/l (Sédiments d'eau douce)

0,68 mg/l (Sédiments de l'eau de mer)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 63 (remplace la version 62)

Révision: 17.01.2023

Nom du produit MS PREP

(suite de la page 4)

	13,61 mg/l (Station d'épuration) 2,89 mg/kg (Sol)
78-10-4 orthosilicate de tétraéthyle	
PNEC	0,192 mg/l (Aqua (eau douce)) 0,0192 mg/l (Aqua (marine)) 0,18 mg/kg (Sédiments d'eau douce) 0,018 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer) 0,05 mg/kg (Sol)

· **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène** :

- Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Conserver à part les vêtements de protection.
- Eviter tout contact avec la peau
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire** :

- Assurer une bonne ventilation. Si cela n'est pas suffisant, une protection respiratoire doit être utilisée pour que le niveau de vaporisation soit maintenu sous la limite du lieu de travail.
- Filter A / P2 (EN 14387)

· **Protection des mains** :



Gants de protection.

- Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
- Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Tous gants de protection chimique certifiés selon la norme EN 374

Caoutchouc nitrile
Fluoro carbon rubber

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.7 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux 6 > 480 minutes.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales.**

· **État physique**

liquide

· **Couleur :**

translucide

· **Odeur :**

caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

(suite page 6)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 63 (remplace la version 62)

Révision: 17.01.2023

Nom du produit MS PREP

(suite de la page 5)

· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	116 - 142 °C
· Inflammabilité	Facilement inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	0,9 Vol %
· supérieure :	7 Vol %
· Point d'éclair :	3 °C
· Température d'inflammation :	370 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Mélange non polaire/aprotique.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	1 mm ² /s (DIN 51562)
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 25 °C:	50 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité :	non déterminée
· Densité relative. à 20 °C	0,76
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	630 g/l VOC
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

(suite page 7)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 63 (remplace la version 62)

Révision: 17.01.2023

Nom du produit MS PREP

(suite de la page 6)

- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur. Les surfaces chaudes. Sources d'ignition. Flames.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Agents d'oxydation puissants
acide
Alcalis (lessives alcalines)
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

108-88-3 toluène

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.124 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 hr)	49 mg/l (Souris)

78-10-4 orthosilicate de tétraéthyle

Oral	LD50	6.270 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.878 mg/kg (Lapin)

- **de la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

90622-56-3 ALKANES, C7-10-ISO

EL50 (48 hr) 2,4 mg/l (Daphnia magna)

5593-70-4 tetra-n-butoxytitanium

EL50 (48 hr) 1.300 mg/l (Daphnia magna)

108-88-3 toluène

EC50 (24 hr)	84 mg/l (Activer boues)
EC50 (48 hr)	3,78 mg/l (Daphnia magna)
EC50 (72 hr)	10 mg/l (Algues)
LC50 (96 hr)	5,5 mg/l (Poisson)
NOEC (7 days)	0,74 mg/l (Daphnia magna)

78-10-4 orthosilicate de tétraéthyle

EC50 (72 hr)	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50 (96 hr)	>245 mg/l (Danio rerio (Zebra fish; semistatic)) (EU Method C. 1)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.

(suite page 8)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 63 (remplace la version 62)

Révision: 17.01.2023

Nom du produit MS PREP

(suite de la page 7)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque : Toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP10	Toxique pour la reproduction
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., Dispositions spéciales 640D (C7-C10 Isoalkanes, tetra-n-butoxytitanium), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (C7-C10 Isoalkanes, tetra-n-butoxytitanium), MARINE POLLUTANT

IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (C7-C10 Isoalkanes, tetra-n-butoxytitanium)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette 3

(suite page 9)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

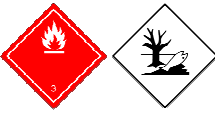
Date d'impression : 24.01.2023


Numéro de version 63 (remplace la version 62)

Révision: 17.01.2023

Nom du produit MS PREP

(suite de la page 8)

<p>· IMDG</p> 	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3

<p>· IATA</p> 	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
<p>· 14.4 Groupe d'emballage</p> <p>· ADR, IMDG, IATA</p>	
	II
<p>· 14.5 Dangers pour l'environnement</p> <p>· Polluant marin :</p> <p>· Marquage spécial (ADR):</p>	
	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : ALKANES, C7-10-ISO Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
<p>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</p> <p>· Indice Kemler :</p> <p>· No EMS :</p> <p>· Stowage Category</p>	
	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E, S-E B
<p>· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</p>	
	Non applicable.
<p>· Indications complémentaires de transport :</p>	

<p>· ADR</p> <p>· Quantités limitées (LQ)</p> <p>· Quantités exceptées (EQ)</p>	
	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
<p>· Catégorie de transport</p> <p>· Code de restriction en tunnels</p>	
	2 D/E

<p>· IMDG</p> <p>· Limited quantities (LQ)</p> <p>· Excepted quantities (EQ)</p>	
	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
<p>· "Règlement type" de l'ONU:</p>	
	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., DISPOSITIONS SPÉCIALES 640D (C7-C10 ISOALKANES, TETRA-N-BUTOXYTITANIUM), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - Catégorie SEVESO
E2 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

(suite page 10)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 63 (remplace la version 62)

Révision: 17.01.2023

Nom du produit MS PREP

(suite de la page 9)

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 48

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

108-88-3 toluène

3

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

108-88-3 toluène

3

Prescriptions nationales :

Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	3,0

- Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement

Date de la version précédente: 11.02.2022

Numéro de la version précédente: 62

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite page 11)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 63 (remplace la version 62)

Révision: 17.01.2023

Nom du produit MS PREP

(suite de la page 10)

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente** *

BE